

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

CEP/III/ 3
ORIGINAL: français
DATE: 16 septembre
1967
UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

UNION DE PARIS : COMITÉ EXÉCUTIF, TROISIÈME SESSION
PARIS UNION : EXECUTIVE COMMITTEE, THIRD SESSION

(Genève, 18-21 décembre 1967)
(Geneva, December 18 to 21, 1967)

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE EXECUTIF

1. Pour des raisons d'économie et parce que l'établissement, à la fin de chaque session, d'un rapport détaillé rend les procès-verbaux presque entièrement superflus - circonstances expliquées de façon plus détaillée dans le document CCIU/V/8 -, il est proposé que toute référence aux procès-verbaux dans le Règlement intérieur soit supprimée. Ceci impliquerait la suppression :

- i) des mots "les procès-verbaux" à l'article 9.3),
- ii) de l'alinéa 1) de l'article 12,
- iii) des mots "et les procès-verbaux" à l'article 12.3).

2. Le Comité exécutif est invité à se prononcer sur cette proposition.